

CL

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

9

Suite AS N°3

3. L'extension sur la partie continentale n'appelle pas d'observations particulières. Nous y sommes très favorables.

CONCLUSION :

Avis favorable pour la partie continentale.

Avis favorable avec réserve concernant le DPM.

Adèle

Association de Défense
de l'Environnement
du Littoral-Est
Affiliée à l'ADELFA

Maison de l'environnement - 106, avenue du Casin
59240 DUNKERQUE - Tél.: 03 28 20 30 40

le 15/02/2022

CL

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

U Hamant

le 21 février 2022 - 13h30 ouverture de la
permanence

Jean-Pierre LENFANT Riverain de la Dune Marchand
BRAY DUNES

Je suis favorable à toute initiative qui peut entraîner
une amélioration de la biodiversité qui subit actuellement
un effondrement catastrophique.

Conclusion : feu vert pour cette extension

J. DEVULDER HABITANT ZUYDCOOTE
Projet extension de la réserve naturelle nationale

Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

de la dune Marchand

Je ne suis pas contre l'idée de vouloir protéger un espace naturel remarquable mais j'aimerais que la dune Marchand conserve ses chemins de randonnées ainsi que la possibilité de promener les chiens en laisse.

Je trouve dommageable le recours quasi systématique à la pose de grillage comme les grands domaines de Chasse en Sobrye.

Je préférerais un aménagement de type "plate page bois sur pilotis" afin de mieux canaliser les randonneurs et éviter la déambulation en dehors des chemins. Ce type d'aménagement est déjà utilisé à la réserve naturelle du platier d'oye, à la réserve naturelle des étangs du Romepoire et sur le site naturel du lac bleu à Walten.

De plus ce type d'aménagement permettrait un accès à la dune Marchand des personnes à mobilité réduite (PMR), d'autant que sur la commune de ZUYDCOOTE se trouve l'hôpital maritime de ZUYDCOOTE, l'institut d'éducation motrice VANCAUWENBERGHE la maison d'accueil spécialisée "LE TRIMARAN" et la maison d'accueil spécialisée la dune aux pins sur la commune voisine de GHYVELDE.

Concernant les parcelles 331 et 332 section AB, je regrette qu'elles intègrent le projet d'extension de la réserve car cela risque d'entraîner des contraintes sur de futurs aménagements tel qu'une rampe d'accès recours à la plage ou la mise en place d'équipements de préservation de la dune qui sera nécessaire dans les années à venir.

Philippe Defurnes

3 rue des cyprès

59123 ZUYDCOOTE

Mme Amélie n°1
ZUYDCOOTE

peu connue n°4
pour BRAY-DUNES
SIEGE



Francis LECLAIRE
Commissaire enquêteur

Enquête publique sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la Dune Marchand

Le projet d'extension du périmètre de la RNN de la Dune Marchand repose sur la volonté de préserver et de renforcer la biodiversité de ce site, exceptionnel sur le plan de la faune et de la flore.

Eu égard aux enjeux liés à la biodiversité au regard notamment de ses apports aux écosystèmes et à l'Homme, ce projet me semble très important et j'y suis, sur le principe, tout à fait favorable.

Je regrette cependant qu'il n'ait pas fait l'objet d'une présentation publique préalable à l'enquête.

- Je note l'avis favorable de Mme le Maire de Zuydcoote et je m'en réjouis. Cependant, à ma connaissance, ce dossier n'a pas été abordé en Conseil Municipal, ce qui aurait permis à l'ensemble des élus d'en prendre connaissance et de formuler un point de vue partagé.
- La biodiversité est un sujet qui ne peut rester l'apanage de quelques spécialistes et de quelques initiés. Tous les habitants doivent être en mesure d'en comprendre et d'en intégrer les enjeux. Résidant au cœur d'espaces naturels protégés, les habitants de Zuydcoote devraient être les premiers ambassadeurs des politiques de préservation qui sont mises en œuvre dans la Dune Marchand. Il y avait là une occasion unique de les informer et de les sensibiliser.
- Il aurait été également intéressant de présenter en même temps le plan de gestion de la Réserve ou, éventuellement, les grandes orientations qui sont envisagées. Cette remarque concerne notamment les riverains de la future RNN, dont je suis, avec les habitants des rues des Argousiers, des Silènes et des Cyprès. Ceci étant, tous les habitants et les nombreux visiteurs peuvent être intéressés par ces questions de gestion, dont il convient de bien expliciter les motivations. Le dossier d'enquête publique renvoie en quelques lignes au plan de gestion existant, qu'il aurait fallu joindre ou, a minima, résumer.
- Si, comme c'est le cas pour l'actuelle RNN, des accès sont restreints, voire interdits, (ce qui ne me semble pas poser problème en soi dès lors que le public peut continuer à découvrir le site), il aurait été intéressant de mesurer les évolutions par rapport aux pratiques actuelles.
- Ce point concerne notamment la limite entre la future RNN et la plage. De nombreux points de pénétration (et donc de dégradation) peuvent être constatés : il est important de comprendre la manière dont la frange côtière de la RNN va être gérée, notamment au regard de l'érosion du trait de côte.



- Un plan de gestion ambitieux suppose que des moyens soient mobilisés en investissement et en fonctionnement. On peut s'interroger sur la mobilisation de ces moyens, notamment pour l'exercice du pouvoir de police au sein du site, qui subit aujourd'hui un certain nombre de pratiques non autorisées (VTT, divagation des chiens, ...). Les gardes du Conseil Départemental en charge des dunes du littoral font un travail remarquable de gestion et de surveillance des sites, mais il ne me semble pas qu'ils soient suffisamment nombreux pour assurer l'ensemble de leurs missions. Qu'en sera-t-il avec une ambition renforcée dans les objectifs de gestion ?

En conclusion, je renouvelle mon avis favorable sur ce projet en souhaitant que l'extension du périmètre de la RNN de la Dune Marchand s'accompagne de politiques d'information et de sensibilisation à destination des habitants et des visiteurs, de manière à ce que chacun puisse bien comprendre et s'appropriier les enjeux de ce site en particulier et de la biodiversité en général.

Le 18/04/2022



